



## CONTRAT DE LOCATION DU VÉLO-SMOOTHIE

### Entre les soussignés :

CLD des Jardins-de-Napierville  
361, rue Saint-Jacques, Napierville, Québec, J0J 1L0  
450.245.7289  
j.lucier@cld-jardinsdenapierville.com  
ci-après dénommé "le propriétaire",

Et

Nom : Sourire sans fin  
Adresse : 2 A Ste-Famille, Saint-Rémi  
Téléphone : 450-454-5747 Courriel : promo@souriresansfin.org  
Représenté par : Élise Bélanger  
ci-après dénommé "le locataire",

### Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### MATERIEL

- Vélo-Smoothie Adulte (orange) : ensemble vélo et malaxeur
- Vélo-Smoothie Enfant (bleu) : ensemble vélo et malaxeur
- Guide d'utilisation

Le CLD n'est pas responsable de fournir les aliments pour les breuvages.

#### DUREE DE LA LOCATION

La présente location est consentie pour une durée de 2 jour(s)  
à compter du 28 Juin 2018 à      h  
et se terminera de plein droit et sans formalité le 29 Juin à      h.

#### DEPOT DE GARANTIE

Aucun dépôt de garantie n'est exigé.

Fait à \_\_\_\_\_, le (jj) \_\_\_\_\_ (mm) \_\_\_\_\_ (aaaa)  
en deux exemplaires originaux.

Élise Bélanger  
Signature du locataire

#### **ARTICLE 1 – Obligations du propriétaire**

Le propriétaire met à disposition du client de vélo en bon état de fonctionnement. Le propriétaire prend à sa charge l'entretien et les réparations du vélo liés à une utilisation normale. Le propriétaire ne pourra être tenu responsable de tout dommage indirect, ni de tout dommage même direct causé par un cas de force majeure, par un acte ou un manquement du locataire ou d'un tiers.

#### **ARTICLE 2 – Obligations du locataire**

Le locataire est responsable de l'état du vélo et de son fonctionnement pendant toute la durée du contrat et sera tenu responsable de tout mauvais emploi. Il reconnaît avoir reçu le matériel en bon état d'usage et d'entretien, qu'il est apte au fonctionnement. Il certifie connaître toutes les mises en garde de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation, au fonctionnement et à la manipulation du matériel. Si la livraison est incomplète, le locataire s'engage à en informer le propriétaire dans les cinq (5) heures qui suivent la livraison. Sans indication dans ce délai, la livraison sera considérée comme parfaite. En cas de vol du matériel, le locataire s'engage à porter plainte dans les 24 heures et à en informer le propriétaire. Le propriétaire devra rembourser le prix du vélo neuf dans le cas d'un vol, dans tous les cas où il ne le rend pas quelle qu'en soit la raison, et dans le cas où le vélo est rendu dans un état tel qu'il est devenu inutilisable. Le locataire est responsable de la conservation des produits qu'il utilise dans la fabrication des smoothies et de l'hygiène du matériel pendant toute la durée de la location. Le locataire doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile adéquate pour couvrir les dommages causés aux tiers par le vélo ou en cas de vol.

#### **ARTICLE 3 – Entretien / Réparations**

Le locataire procède à toutes les opérations courantes d'entretien, de nettoyage après chaque utilisation. Le locataire s'engage à respecter les règles d'utilisation transmises avec le vélo. Le locataire s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel. Les réparations en cas d'usure anormale ou rupture de pièces dues à une utilisation non conforme, un accident ou à une négligence sont à la charge du locataire et aucune indemnité ni remboursement ne seront offerts au locataire. Le locataire est responsable des dommages causés par le vélo pendant la durée de la location.

#### **ARTICLE 4 – Livraison / Restitution**

Le locataire est responsable de la livraison et de la restitution du vélo. Il lui revient lors de la livraison de vérifier que la livraison est complète et que le vélo fonctionne. À la fin du contrat, le vélo devra être rendu au propriétaire à la date indiquée au contrat.

#### **ARTICLE 7 – Eviction du loueur**

Le vélo ne peut être ni sous-loué ni prêté à tout tiers sans accord écrit du propriétaire. L'utilisation du vélo se fait sous la surveillance du locataire dans le cas d'une location. Il s'engage à respecter toutes les normes de sécurité concernant l'utilisation du vélo.



Initiales du locataire